

Genre du véhicule <b>Chariot à moteur</b>	Marque <b>R A T R A C</b>	Marque <b>Ratrac - Pister</b>	Fiche d'homologation n° CH <u>4671 02</u>
MOYENS D'IDENTIFICATION <b>"Ratrac-Pister" sur plaquette du constructeur, à gauche, à l'avant sur cabine</b>			
<b>"14-..." préfixe au No du châssis, mais seulement sur la plaquette du constructeur</b>			
Numéro du châssis frappé <u>à gauche, à l'avant sur partie porteuse</u>			
Signe d'identification du moteur frappé <u>en haut s. carter volant moteur derr. distrib. d'allumage (importat.)</u>			
Constructeur <u>THIOKOL CHEMICAL CORP., Utah (USA)</u> Importateur <u>RATRAC AG., Wallisellen /ZH</u>			
CHASSIS Nombre d'essieux <u>*)</u> Nombre de roues <u>*)</u> Entraînement <u>s. chenilles</u>		MOTEUR Genre <u>V-4 60°</u> Temps <u>4</u>	
Direction <u>mécanique avec transmission hydraulique</u>		Marque <u>FORD (D)</u> Carbur. <u>B</u>	
Frein de service <u>méc. à ruban externe, sur arbres d'entraînement</u>		Type <u>V 4 104</u>	
Frein auxiliaire <u>méc. à ruban externe</u> Ralentisseur		Position <u>avant</u> Nombre cyl. <u>4</u>	
Frein stationn. <u>s. arbres d'entraînement</u>		Alésage <u>90</u> Course <u>66,8</u>	
Transmission <u>méc. synchronisée (**)</u> Nombre vit. <u>3x2 (**)</u>		Cylindr. <u>1699</u> cm <sup>3</sup> CV-impot <u>8,65</u>	
Blocage differ. <u>-</u> Crochet rem. <u>oui</u> Vitesse max. <u>25+</u> km/h		CV-puls. <u>59,50 (DIN)</u> à <u>3600 (+)</u> t/m	
CARROSSERIE Forme <u>pont sans ridelle</u> Nombre portes <u>2</u>		Refroidissement <u>eau</u>	
Toit ouvert <u>-</u>		Bruit <u>73</u> dB (A) à <u>4800</u> t/m	
Nombre de places : Total <u>2</u> ; AV <u>2</u> ; milieu <u>-</u> ; AR <u>-</u> ; Places debout <u>-</u>		Amortissement bruit <u>1 pot</u>	
		<u>420x205x102 ++)</u>	
DIMENSIONS		POIDS	
Vote AV <u>1320</u> AR <u>1320</u>		Avant	
Diam. braquage G <u>-</u> DR <u>-</u>		Milieu	
Empattement <u>1380</u> ( / / / )		Arrière	
Dimensions ext.		TOTAL	
Dimensions int.		A vide <u>1310</u>	
Longueur <u>3200</u>		Charge utile <u>490</u>	
Largeur <u>2110</u>		Total <u>1800</u>	
Hauteur <u>2100</u>		Garantie fabr. <u>1800</u>	
Porte à faux AV <u>700</u>		2 chenilles avec brides métalliques	
AR <u>1120</u>		8 roues porteuses + 2 roues-étoiles	
lat. <u>-</u>		de l'ensemble	
		Poids maxi remorquable <u>-</u> kg	

## EQUIPEMENT

Equipement électrique 12 V

Feux de route 2/ (E) 4414 Avertisseur optique -  
 Feux de croisement 2/ (E) 4414 Feux de position 2/A (E)  
 Feux de gabarit - Feux de brouillard -  
 Avertisseur BOSCH 0320123001 Niv. sonore 85 (dB/A)  
 Essuie-glace 2/électriques Lave-glace -  
 Feux arrières 2/R - S1 (E) Catadioptrés 2/I (E)  
 Feux stop - Feux de recul -  
 Eclair. plaque contr. 1/sép., à gauche Plaque forme haute/~~croix~~  
 Rétroviseur 2/extérieurs Indic. vitesse compte-t.  
 Indic. direction clign. 4/disposition II  
 AV 2/1 (E) latér. - AR 2/2a (E)  
 Avert. clign. - Lampes de travail -

Feux complémentaires: 1 feu de danger tournant av. lampe témoin

## INDICATIONS POUR LE PERMIS DE CIRCULATION

Genre du véhicule Chariot à moteur  
 Marque & type RATRAC Ratrac-Pister  
 Homologation n° CH 4671 02  
 Forme de la carr. pont sans ridelle  
 Places ass. : Total 2 (2 avant)  
 Poids à vide 1310 Carburant B  
 Charge utile 490 CV 8,65  
 Poids total 1800 Cylindrée 1699 cm<sup>3</sup>  
 Poids de l'ensemble -

## REMARQUES, MODIFICATION ET CONDITIONS: No de châssis du vhc. homologué = 692

- \*) Nombre d'essieux: 1 essieu entraîneur + 4 essieux porteurs  
 \*\*) Transmission : mécanique synchronisée + mécanique primaire 4 vitesses (3 et 4ème vitesses bloquées)  
 +) Vitesse maxi. : 25 km/h à 3600 t/min au moteur.  
 ++) Insonorisation : le tuyau d'échappement doit être conduit à droite, sur le côté jusqu'à la hauteur de la cabine; sortie vers le haut.

Des dispositifs de protection pour les chenilles, avec marquage jaune/noir, doivent être montés à l'avant et à l'arrière, sur toute la largeur du véhicule.

A noter dans le permis de circulation, page 4:

- le feu tournant de danger ne peut être utilisé que lors de service d'hiver ou de préparation de pistes de ski.

Lieu et date de l'expertise - attention à l'art. 59 de l'OCR.

La commission d'expertise

Diavolezza, 29.11.72

CK